



Service de lutte contre la pauvreté,
la précarité et l'exclusion sociale

Steunpunt tot bestrijding van armoede,
bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting

Dienst zur Bekämpfung von Armut, prekären
Lebensumständen und sozialer Ausgrenzung



Au-delà du statut cohabitant

Matinée de réflexion

Sénat (hémicycle)

Jeudi 19 avril 2018

Les problèmes liés au statut de cohabitant sont connus depuis de très nombreuses années et régulièrement dénoncés par divers acteurs actifs dans la lutte contre la pauvreté. Les montants des allocations sociales ne suffisent que rarement à mener une vie conforme à la dignité humaine, les montants au taux cohabitant encore moins. L'existence de ce statut entrave la liberté de choix aussi essentiels que de vivre en couple, d'accueillir un enfant majeur chez soi, d'héberger des connaissances ou des membres de la famille. Il n'est pas neutre non plus en termes de genre puisqu'il concerne davantage les femmes. Alors qu'aujourd'hui la colocation est devenue une nécessité pour un grand nombre, ceux qui perçoivent une allocation n'ont accès à cette forme de logement - qui permet de faire des économies en termes de loyers - que moyennant une perte de revenu.

Ces mêmes acteurs de terrain ont aujourd'hui le sentiment que cette problématique ne figure toujours pas parmi les priorités politiques. C'est la raison pour laquelle le Service de lutte contre la pauvreté organise cette matinée, dont l'objectif est d'informer les participants des pistes qui sont actuellement explorées par des institutions concernées, des initiatives concrètes déjà prises ou envisagées afin de dépasser le constat et de passer à l'action. Un temps d'échanges est également prévu, en groupes de travail et de manière plus informelle durant le lunch.

Cette matinée de réflexion s'adresse aux acteurs confrontés d'une manière ou l'autre aux limites de ce statut : personnes en situation de pauvreté et associations engagées à leurs côtés, syndicats, mutualités et autres organisations de la société civile, chercheurs, administrations, parlementaires, collaborateurs de cabinets ministériels ...

Cette matinée de réflexion est organisée à la suite du [9ème rapport bisannuel du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, intitulé 'Pauvreté et citoyenneté'](#).

Programme

8h45 - 9h30

Accueil

9h30

Mot d'accueil par la Présidente du Sénat,
Christine DEFRAIGNE

9h40

Introduction par **Veerle STROOBANTS**, Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale

Séance plénière

9h50 - 11h

- **Nicolas BERNARD**, professeur à l'Université Saint Louis, Faculté de droit
 - **Clara ARBESU**, Direction réglementation et contentieux du Service des indemnités (INAMI)
 - Intervention du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (SPF ETCS) / Office national de l'emploi (ONEM)
 - **Sandrine DIERICX**, SPP Intégration Sociale – Service Juridique
 - **Johan VANDENBUSSCHE**, UGent - Vakgroep Sociaal Werk en Sociale Pedagogiek
-

11h15 - 12h40

Groupes de travail (4 groupes) : échanges sur la base des interventions en plénière

12h40 - 13h

Séance plénière : bref écho des échanges dans les 4 groupes.

Par groupe, choix d'une piste identifiée comme particulièrement intéressante pour avancer dans la réflexion en vue d'éliminer les effets négatifs du statut cohabitant.

13h – 14h

Lunch

Informations pratiques

- ↳ Pour vous inscrire, suivez ce [lien](#)
Il est encore possible de s'inscrire, mais uniquement pour une participation depuis les tribunes de l'hémicycle.
- ↳ L'inscription est gratuite mais obligatoire, avant le mardi 10 avril 2018.
- ↳ Merci de nous prévenir si vous vous êtes inscrits mais ne pouvez finalement pas venir, cela permettra à une autre personne de bénéficier de votre place.
- ↳ Pouvons-nous vous demander d'arriver bien à temps le 19 avril afin que la séance plénière puisse vraiment commencer à 9h30. L'accueil commence à 8h45 ; du café et du thé sont prévus.
N'oubliez pas de vous munir de votre carte d'identité.
- ↳ Pour arriver au Sénat, consultez le [plan d'accès](#), rue de Louvain 7, 1000 Bruxelles (entrée des visiteurs du Sénat = arrière du Parlement).